



### Réponse du gouvernement pour les fonctionnaires :

"On applique déjà le PPCR au 01/01/2019 (nouvelles grilles), donc ça suffit."

NON, pour **FO**, le saupoudrage de quelques points d'indice ne suffit pas !!!  
Non seulement le gouvernement a décalé les nouvelles grilles d'un an (2019 au lieu de 2018),

mais de plus le PPCR permet de geler perpétuellement le point d'indice !

**FO** n'a pas signé cet accord au rabais !



"REVALORISATION" PPCR :  
SUSUCRE!

C'est pourquoi **FO** demande à la fois la remise en cause de l'accord scélérat minoritaire "PPCR"

et l'augmentation significative (au moins 16%) du point d'indice, afin de rattraper la perte du pouvoir d'achat subie depuis 2000.



FONCTION PUBLIQUE

Lettre ouverte à Monsieur Olivier Dussopt ,  
Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique

**Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO**

En revanche, FO prend acte de la décision cohérente du Secrétaire d'Etat avec la loi de 2010 sur la rénovation du dialogue social dans la Fonction publique et la règle des accords majoritaires. C'est pourquoi nous invitons le Secrétaire d'Etat à la Fonction publique à rouvrir sans délai des négociations pour corriger les effets néfastes du protocole minoritaire (PPCR) dans l'objectif d'améliorer véritablement les carrières et en revalorisant la valeur du point d'indice.

Monsieur le Secrétaire d'Etat, en tant que premier employeur de ce pays, montrez l'exemple et ouvrez immédiatement des négociations. L'exemplarité et l'engagement de l'Etat employeur à prendre en compte les revendications des salariés portées par les organisations syndicales sera un élément essentiel de sortie de crise - tant dans le privé que le public.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Christian GROLIER  
Secrétaire général